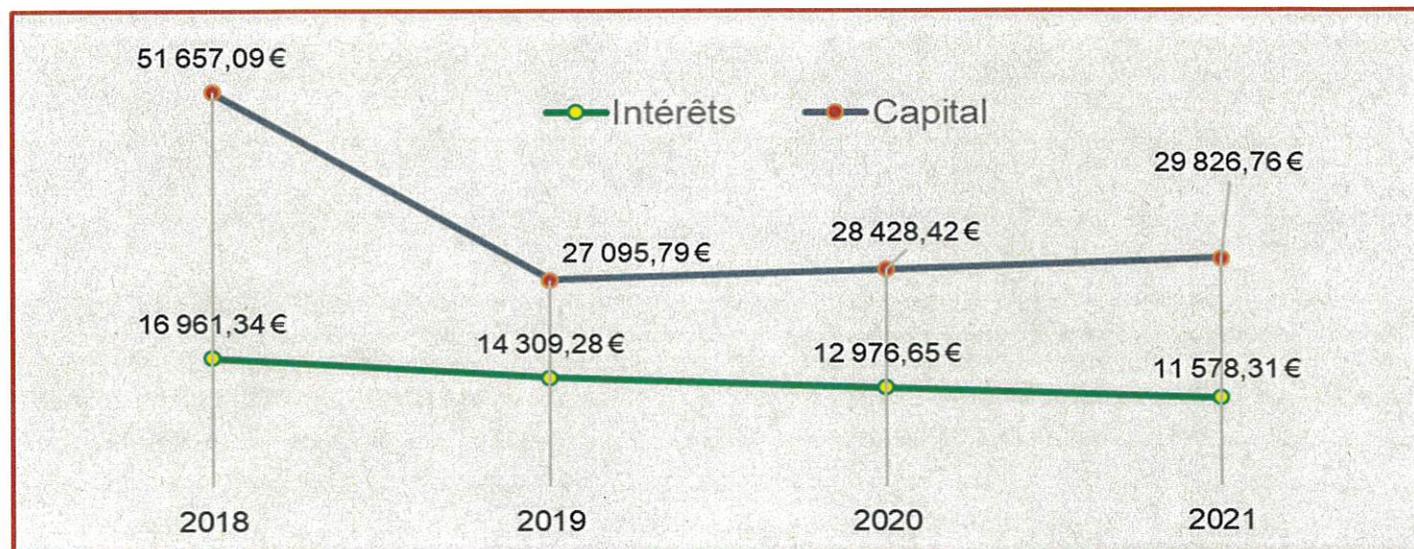


## LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale

Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite à l'extension du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 € qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 € jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse.



### - La répartition et les taux de participation

Le calcul du taux de participation des villes qui relèvent du centre de secours principal d'Agde est établi, chaque année, en fonction du nombre d'interventions réalisées sur chaque commune, au cours de l'année précédente. Pour 2021, les taux d'appel de fonds pour le remboursement des emprunts ont été établis de la manière suivantes :

Communes	Nombre d'interventions en 2020	Taux de participation 2021
AGDE	4109	75,70%
MARSEILLAN	733	13,50%
VIAS	586	10,80%
Total	5428	100,00%

